

1. Objet et champ d'application

- 1.1 Le présent document règle les conditions auxquelles ecomanif SA loue les produits dont elle fait commerce (ci-après les « Produits ») aux Clients (ci-après « Client ») qui lui en font la demande.
- 1.2 Ces conditions générales de location s'appliquent à toutes les locations conclues par ecomanif SA.
- 1.3 Sauf dispositions particulières (cf. infra, art. 11 CGL), ces conditions générales de location s'appliquent sans restriction pour les commandes passées via l'e-shop d'ecomanif SA.
- 1.4 Elles sont annexées à chaque contrat et également disponibles sur le site www.ecomanif.ch. Toute location de Produits implique de la part du Client, l'acceptation des présentes conditions générales de location.

En cas de commandes passées via l'e-shop, l'acceptation des conditions générales consiste dans le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante : « Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de location ».

- 1.5 Ecomanif SA se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de location. La version valable au moment de la commande s'applique.

2. Produits

- 2.1 Les Produits proposés par ecomanif SA proviennent exclusivement de l'Union européenne.
- 2.2 Les Produits proposés par ecomanif SA sont conformes à la législation suisse en vigueur. Les Produits sont réalisés à partir d'une matière constituée exclusivement de substances autorisées par la réglementation en vigueur relative aux matériaux au contact des aliments. A la demande du Client, des documents de certification de conformité des fabricants peuvent être transmis.
- 2.3 L'ensemble des Produits loués reste la propriété d'ecomanif SA.

3. Procédure de commande

- 3.1 La commande est passée au minimum deux mois avant la date de la manifestation : le Client et ecomanif SA définissent ensemble les besoins, les modalités de livraison et les éventuelles prestations complémentaires.
- 3.2 La validité de l'offre est de 30 jours à compter de sa date d'émission.
- 3.3 Ecomanif SA se réserve la possibilité de refuser une commande dans le cas d'indisponibilité de stocks pour la période demandée et ce, sans dommages-intérêts. Une alternative peut être proposée au Client en remplacement de la marchandise demandée.
- 3.4 Par sa signature, le Client valide sa commande. Dès validation de la commande par le Client, celle-ci est ferme et définitive. Aucune modification ne sera acceptée, les produits seront livrés tels que commandés par le Client.
- 3.5 Seules les annulations de commande faites par écrit dans les 5 jours qui suivent la date de la signature de la confirmation de commande seront acceptées. Passé ce délai, les commandes seront facturées dans leur totalité.

4. Délais et livraison

- 4.1 Les Produits au magasin d'ecomaniif SA ne seront remis que sur présentation de la confirmation de commande à la date prévue et durant les heures d'ouverture du magasin.
- 4.2 La livraison des Produits à charge d'ecomaniif SA ou un de ses mandataires sera exécutée à la date figurant sur la confirmation de commande sauf entente contraire. Les délais d'exécution indiqués par ecomaniif SA sont indicatifs et les retards de livraison n'emportent à annulation ou à la modification du contrat. Ils ne sauraient en outre donner lieu à des dommages et intérêts ou pénalités.
- 4.3 En cas de demande par le Client d'un horaire spécifique de livraison ou de reprise des produits (heures précises, en dehors des heures ouvrées, week-end et jours fériés), des frais supplémentaires pourront être facturés au Client.
- 4.4 Si le chauffeur du véhicule de livraison considère que l'adresse postale indiquée sur la confirmation de commande n'est pas accessible avec son véhicule, il déposera les Produits à l'endroit qu'il juge opportun après avoir averti la personne de contact figurant sur la confirmation de commande. Aucune déduction du prix ne pourra être réclamée.
- 4.5 Si la personne de contact figurant sur la confirmation de commande ne peut être joignable à la date de la mise à disposition et de reprise des produits, le Client renseignera les coordonnées d'un remplaçant, au minimum 24 heures avant la date de livraison. Si la personne de contact ou son remplaçant désigné ne sont pas joignables le jour de la mise à disposition et de reprise des produits, les Produits ne pourront être remis ou repris. Les frais engendrés par cette situation seront facturés au Client.

5. Utilisation de la marchandise et responsabilité du Client

- 5.1 Le Client s'engage, à la réception des produits, à vérifier qu'ils correspondent aux produits figurant sur la confirmation de commande et sur le bon de Livraison. Il procédera avec diligence aux examens raisonnablement nécessaires pour vérifier l'état général des colis. Toutes pertes partielles, avaries ou dégradations qui affecteraient les produits réceptionnés feront l'objet de réserves communiquées, par écrit et immédiatement, par le Client auprès d'ecomaniif SA. Toute autre forme de réclamation ne sera pas acceptée.
- 5.2 Le Client prévoit un espace couvert et sécurisé pour le stockage des Produits, comprenant une table et une prise électrique, accessible de plain-pied depuis la rue pour un transpalette et correctement situé sur le lieu de l'Événement pour permettre le bon déroulement des prestations.
- 5.3 Les Produits doivent être utilisés uniquement dans le cadre de leur fonction propre. Tout détournement d'utilisation sera facturé selon les dégâts occasionnés.
- 5.4 Dès la remise des Produits, les risques sont transférés au Client qui en assume la garde matérielle et juridique, jusqu'à leur restitution à la date convenue à ecomaniif SA. Il est seul responsable de tous dégâts causés aux Produits.
- 5.5 Le Client s'engage à utiliser les Produits exclusivement sur l'Événement expressément indiqué sur la confirmation de commande. Toute utilisation des Produits en dehors de l'Événement peut justifier la rupture du contrat aux torts du Client et la facturation de dommages et intérêts en faveur d'ecomaniif SA.

6. Restitution de la marchandise

- 6.1 A l'échéance du contrat, le Client s'engage à restituer à ecomanif SA l'ensemble des Produits loués, dans un état conforme à leur état initial.
- 6.2 La restitution des Produits a lieu immédiatement après leur utilisation. Si les Produits ne sont pas remis dans le délai contractuellement prévu, un dédommagement, dont le montant sera égal à 10% du montant total de la commande par jour de retard, sera facturé.

Si les Produits sont remis au-delà de 5 jours, ils sont considérés comme irrécupérables en raison de mesures d'hygiène et le montant total de la commande sera facturé. Un prolongement peut être convenu s'il fait l'objet d'un contrat supplémentaire de location.

Dans le cas où la marchandise est retournée par colis postal, la date du dépôt à la poste fait foi.

- 6.3 Les Produits, utilisés et non utilisés (caisses ouvertes et/ou scellées), seront remis uniquement dans les emballages d'origine.
- 6.4 Immédiatement après leur restitution, ecomanif SA établira un décompte des Produits retournés. Le décompte sera uniquement exécuté sur le site d'ecomanif SA et sera communiqué au Client dans les 5 jours qui suivent la date de leur prise en charge par ecomanif SA.
- 6.5 Sont exclus des décomptes, donc considérés comme Produits manquants et facturés au Client à ce titre :
- Les Produits restitués dans d'autres emballages que ceux d'origine ;
 - Les produits n'ayant pas été livrés sur l'Événement (produits d'autres manifestations, produits concurrents, etc.) ;
 - Les Produits détériorés à la suite du non-respect avéré des Conditions Générales d'Utilisation (moisissures, inscriptions, autocollants, utilisation inappropriée ou abusive, détérioration, etc.).
- 6.6 Après chaque récupération de vaisselle utilisée, celle-ci est lavée dans les installations d'ecomanif SA.

Sont considérés comme Produits utilisés et devant être lavés tous Produits provenant d'une caisse non scellée.

Les caisses retournées scellées seront considérées comme non-utilisées (voir tarifs rétrocession), à l'exception des caisses dont la propreté ou l'état général ne permettent pas de les remettre dans les stocks. Dans ce cas, les caisses seront ouvertes, lavées et facturées au Client.

Les produits KIT non-utilisés sont quant à eux entièrement facturés, qu'ils soient ouverts ou rendus scellés.

- 6.7 Dans le cas où ecomanif SA se charge des transports, le Client tiendra à sa disposition les Produits à reprendre dans un endroit facilement accessible avec une camionnette et un transpalette, conditionnés dans les emballages d'origine.

7. Facturation et condition de paiement

- 7.1 Les tarifs applicables sont annexés au contrat et sont disponibles sur www.ecomanif.ch . Ils sont adaptés chaque année au coût de la vie.
- 7.2 Tous les frais de transport, y compris ceux de livraison des Produits par ecomanif SA, sont à la charge du Client.
- 7.3 ECOMANIF SA se réserve le droit de demander un acompte de paiement au Client, en tout ou partie, au moment de la commande. La commande sera considérée comme validée dès réception du paiement de l'acompte.

- 7.4 Les factures sont payables à 10 jours et sans escompte. Un intérêt moratoire de 2% sera facturé pour un paiement à 30 jours et de 5% pour un paiement à 60 jours.
- 7.5 Seules les réclamations écrites sur la facturation notifiées dans les 10 jours seront acceptées. Passé ce délai, la facturation sera considérée comme acceptée tacitement par le Client.
- 7.6 En cas de paiement tardif, des frais de rappels cumulables seront facturés de la manière suivante :
 - 1^{er} rappel : CHF 10.-
 - 2^e rappel : CHF 20.-
 - 3^e rappel : CHF 30.-
 - Sommation : CHF 50.-Tout autre frais de recouvrement pourra y être rajouté en sus.

8. Stockage

- 8.1 Ecomaniif SA peut prendre en charge, à la demande du Client, le stockage des Produits selon le tarif prévu contractuellement. Ce tarif est adapté proportionnellement à l'éventuelle augmentation du loyer principal.
- 8.2 En cas de stockage de la vaisselle chez ecomaniif SA, tout dégât, détérioration ou dommage de la marchandise, intentionnel ou non, survenu lors du stockage sera signalé au Client. L'art. 473 al. 2 CO est applicable.

9. Mise à disposition du personnel d'ecomaniif SA sur l'Événement

- 9.1 Les prestations du personnel d'ecomaniif SA sur l'Événement seront facturées à l'heure sur la base du décompte validé et signé par le Client. Le nombre d'heures pouvant figurer sur la confirmation de commande n'est donné qu'à titre indicatif.
- 9.2 Le Client donne libre accès à l'Événement au personnel désigné d'ecomaniif SA et fournit au minimum deux places de parking à proximité immédiate du local fermé réservé au stockage des Produits.

10. Responsabilité d'ecomaniif SA

- 10.1 En cas de défaut avéré et non imputable au Client, ecomaniif SA procédera d'entente avec le client au remplacement ou au remboursement de la marchandise défectueuse. Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé par le Client.
- 10.2 Ecomaniif SA décline toute responsabilité pour des dégâts résultant d'une utilisation inappropriée du matériel.
- 10.3 Si les Produits ne sont pas restitués immédiatement après leur utilisation par le client, ecomaniif SA décline toute responsabilité en cas de retard ou de non-livraison pour le futur.
- 10.4 Ecomaniif SA décline toute responsabilité en lien avec l'inexécution ou l'exécution tardive en cas de force majeure ou de cas fortuit.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuit, déchargeant ecomaniif SA de ses obligations : incendie, inondation, guerre, fermeture des frontières, impossibilité d'être approvisionné en matière première, épidémie, pandémie, barrage routier, grève, rupture d'approvisionnement en eau ou en électricité, rupture d'approvisionnement pour une cause non-imputable à ecomaniif SA, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs d'ecomaniif SA.

Dans de telles circonstances, ecomaniif SA avertira le Client par écrit de la survenance de ce cas de force majeure ou fortuit, le contrat liant ecomaniif SA et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'Événement.

Si l'Événement empêchant la livraison venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat pourrait être résilié par écrit, recommandé par l'une ou l'autre partie, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

11. Commandes en ligne (via l'e-shop)

- 11.1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent spécialement à la location des Produits dont ecomaniif SA fait le commerce par son site de commandes en ligne (e-shop).
- 11.2 Les commandes passées via l'e-shop sont enregistrées par ordre de réception et ne sont acceptées que dans la limite des stocks disponibles.
- 11.3 Elles sont validées lors du paiement en ligne par une confirmation de commande. Une facture acquittée est ensuite envoyée au Client. Dès cet instant, la réservation de la marchandise est contractuelle.
- 11.4 Le délai de prise en charge de la marchandise est spécifié lors de la commande. Il est au minimum de 2 jours ouvrables sur les points de retrait.

Aucune garantie de date de livraison ne peut être donnée pour les livraisons par envoi postal. Ecomaniif SA ne peut être tenue pour responsable des retards de livraison provoqués par la poste.

- 11.5 La remise des Produits dans les points de retrait ne pourra se faire que sur présentation de la facture acquittée imprimée à la date prévue et dans les heures d'ouverture du Point retrait.

12. Protection des données

- 12.1 Toutes les données à caractère personnel seront considérées et traitées de manière confidentielle. Les informations nécessaires à la gestion de la commande feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion de la commande (transporteurs notamment).

13. Droit applicable et for juridique

- 13.1 Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.
- 13.2 Le for est à Yverdon-les-Bains pour tout litige relatif au contrat de location.

La validité des présentes CGL débute au 1^{er} février 2024.